



HAL
open science

“ Sans argent, sans provisions ” Bruxelles, ville connectée. Le cas du couvent des Dames anglaises de Bruxelles entre 1760 et 1770

Romain Destrée

► **To cite this version:**

Romain Destrée. “ Sans argent, sans provisions ” Bruxelles, ville connectée. Le cas du couvent des Dames anglaises de Bruxelles entre 1760 et 1770. 2023. hprints-04231817

HAL Id: hprints-04231817

<https://hal-hprints.archives-ouvertes.fr/hprints-04231817>

Preprint submitted on 6 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Faculté de Philosophie et Sciences Sociales

« Sans argent, sans provisions »

Bruxelles, ville connectée. Le cas du couvent des
Dames anglaises de Bruxelles entre 1760 et 1770

Romain DESTRÉE

Séminaire d'initiation à la recherche :

Temps Modernes – HIST-B225

Table des matières

Introduction.....	3
Analyse de la source	6
Des nonnes isolées ?	10
Un état déplorable ?	13
Conclusion	16
Annexes.....	17
Sources.....	23
Bibliographie.....	24

Introduction

L'abbesse et ses Religieuses du Couvent des Benedictines anglaises de Bruxelles [...] prenent la tres respectueuse liberté de se prosterner aux pieds de Votre Majesté, et de lui représenter l'état déplorable de leur Couvent...

¹

C'est par ces mots que débute la lettre écrite le 31 juillet 1762 par l'abbesse du couvent des Dames anglaises de Bruxelles à l'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche. Cette lettre, transcrite entièrement en annexe (voir annexe 1), sera l'objet principal de ce travail.

La lettre apparaît simple : des religieuses écrivent à leur souveraine pour se plaindre de l'état de leur couvent et réclamer des fonds. L'objectif de ce travail sera d'aller au-delà des apparences et de comprendre dans sa complexité le phénomène de l'exil des religieuses anglaises dans les Pays-Bas méridionaux. Nous aborderons ici les aspects financiers et politiques de cet exil, particulièrement au XVIII^{ème} siècle, notamment la contradiction qui hante ces couvents exilés, catholiques mais malgré tout étrangers².

¹ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, p. 72. Aux Archives Générales du Royaume, Correspondance ministérielle entre Vienne et Bruxelles, 1762. [En ligne]. https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/inventaris/rabscans/eaid/BE-A0550_722447_803086_FRE/inventarisnr/I80308600001458/level/file. (Consulté le 9 août 2023).

² Laurence LUX-STERRIT, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil sur le continent : l'exception anglaise », *Revue de la société d'études anglo-américaines des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, 76, 2019. [En ligne]. <https://journals.openedition.org/1718/3658>. (Consulté le 08 août 2023).

Les couvents anglais sur le continent



L'impass Etengat, en face de la cathédrale Saints Michel et Gudule, dans le prolongement de la rue de la Montagne. Carte Ferraris.

³ Situé dans une impasse aujourd'hui disparue devant la cathédrale Saints Michel et Gudule^{4 5}, le couvent des Dames anglaises de Bruxelles est fondé en 1599⁶ par Mary Percy, une fille de nobles catholiques anglais fuyant les persécutions faisant rage en Angleterre et Joanne Berkeley, une nonne ayant déjà séjourné dans

plusieurs couvents sur le continent⁷. Si le couvent de Bruxelles est le premier monastère catholique anglais à être fondé en exil sur le continent, il sera suivi par plusieurs autres, principalement dans les Pays-Bas méridionaux et le Nord de la France (Cambrai, Dunkerque, Anvers, Bruges ...)⁸. Ces couvents, bien qu'issus des mêmes persécutions, sont assez divers dans leur importance et leur fonctionnement. Ils sont d'ailleurs issus de différents ordres monastiques, on retrouve des bénédictines comme à Bruxelles, mais aussi des augustiniennes, des clarisses, des carmélites⁹.

L'apogée de ces monastères est assez manifestement le XVII^{ème} siècle et la fin progressive des conflits religieux en Angleterre dans le courant du XVIII^{ème} siècle va entraîner un déclin du mouvement. C'est la menace anticléricale de la Révolution française qui vient

³ Joseph DE FERRARIS, *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris*, 1771-1778. [En ligne]. <https://www.kbr.be/en/the-ferraris-map/>. (Consulté le 9 août 2023).

⁴ Charles PERGAMENI, « La population des communautés religieuses de Bruxelles en 1796, d'après des documents inédits », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 77, 1908, p. 229. [En ligne]. https://www.persee.fr/doc/bcrh_0001-415x_1908_num_77_1_2101. (Consulté le 08 août 2023).

⁵ Pierre BOULLOT, « Une évocation : La fondation du monastère de Berlaymont (1624-1626) », *Revue d'Histoire religieuse du Brabant Wallon*, 4, 1, 1990, p. 3. [En ligne]. <https://neptun.unamur.be/files/original/71c5d6b954fb483af0da4f2eb0f8ea7204b8f683.pdf>. (Consulté le 8 août 2023).

⁶ Laurence LUX-STERRIT, *Early Modern Exiled Nuns. About the Convents*. [En ligne]. <https://emen.hypotheses.org/about>. (Consulté le 09 août 2023).

⁷ Paul ARBLASTER, « The Monastery of Our Lady of the Assumption in Brussels (1599-1794) », *English Benedictine History Symposium*, 17, 1999, pp. 57-58. [En ligne]. https://www.academia.edu/959537/The_Monastery_of_Our_Lady_of_the_Assumption_in_Brussels_1599_1794. (Consulté le 10 août 2023).

⁸ Victoria VAN HYNING, *Convent autobiography : early modern English nuns in exile*, Oxford, Oxford University Press, 2019, pp. 6-7.

⁹ *Loc. cit.*

mettre un point final à l'aventure européenne des couvents anglais¹⁰. Un grand nombre de couvents anglais en exil retournent sur leur terre natale plus tolérante à cette période¹¹. C'est le cas du couvent des Dames anglaises de Bruxelles qui quitte la ville en 1794 pour s'installer à Winchester en Angleterre¹² et ne jamais revenir.

État de la question

La question des couvents anglais en exil sur le continent est un sujet relativement nouveau pour la recherche. La grande majorité des travaux sur le sujet ont été publiés après 2000, avant cette date il est rare de les trouver mentionnés dans un travail. Il est essentiel de mentionner le projet *Who Were the Nuns ?*¹³ mené par Caroline Bowden et James E. Kelly entre 2009 et 2011, un immense travail de récolte de données à partir des sources pour mettre un nom sur toutes les femmes qui se sont exilées vers les couvents anglais entre 1598 et 1800 et permettre une analyse systématique et statistique de ces mouvements. Bowden est en plus de ça l'une des chercheuses les plus prolifiques sur le sujet, publiant plusieurs articles ainsi qu'un ouvrage issu du projet *Who Were the Nuns ?*¹⁴.

En francophonie la seule chercheuse à publier sur le sujet est Laurence Lux-Sterrit, autrice entre autres de l'article *Appartenance et singularité des couvents anglais en exil sur le continent*¹⁵ que je cite plusieurs fois dans ce travail.

Il est important de noter aussi que la grande majorité des recherches produites sur le sujet des couvents anglais en exil se concentrent sur le XVII^{ème} siècle, siècle de l'essor de ces couvents anglais, et que la littérature sur le XVIII^{ème} est plus rare.

¹⁰ Laurence LUX-STERRIT, *Early Modern Exiled Nuns*. *op.cit.*

¹¹ Victoria VAN HYNING, *Convent autobiography*, *op. cit.*, pp. 6-7

¹² Laurence LUX-STERRIT, *Early Modern Exiled Nuns*, *op. cit.*

¹³ Caroline BOWDEN, James E. KELLY, *Who Were the Nuns ? A Prosopographical study of the English Convents in exile 1600-1800*. [En ligne]. <https://wwtn.history.qmul.ac.uk/>. (Consulté le 08 août 2023).

¹⁴ Caroline BOWDEN, James E. KELLY, *The English Convents in Exile, 1600-1800 : Communities, Culture, Identity*, Londres, Routledge, 2013. [En ligne]. <https://www.jstor.org/stable/26618806>. (Consulté le 08 août 2023).

¹⁵ LUX-STERRIT, Laurence, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil », *op. cit.*

Analyse de la source

La source, contexte et acteurs

La lettre qui nous intéresse est signée Etheldrede Mannock. Elle est alors abbesse du couvent des Dames anglaises de Bruxelles¹⁶. La destinataire apparaît être « l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême », c'est-à-dire à l'époque Marie-Thérèse de Habsbourg, qui règne entre autres sur le Saint-Empire Romain Germanique, l'archiduché d'Autriche et les Pays-Bas méridionaux¹⁷. La lettre est datée du 31 juillet 1762.

La réalité du parcours de cette lettre semble tout de suite plus compliquée si nous considérons le fond d'archives dans laquelle elle se retrouve : la correspondance ministérielle entre Vienne et Bruxelles. En effet, en regardant les correspondances adjacentes à notre lettre dans le fond d'archives se trouvent des lettres sur le même sujet, qui ont manifestement été adjointes à la première.

D'abord une lettre de Jean Henri de Franckenberg¹⁸, alors Archevêque du diocèse de Malines (voir annexe 2). Dans celle-ci il reprend le propos de l'abbesse en y ajoutant des détails, surtout sur l'histoire et la fondation du couvent¹⁹. Ce papier est daté du 28 juillet 1762, soit un an avant la lettre de l'abbesse, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il a été demandé à l'Archevêque par l'abbesse pour donner plus de poids à leurs demandes.

Enfin, il y a une lettre écrite par le ministre plénipotentiaire à Bruxelles, Charles de Cobenzl²⁰ (voir annexe 3), et adressée à Wenceslas de Kaunitz-Rittberg²¹, Chancelier de cour et d'État. Cette lettre soutient la demande des nonnes en y ajoutant des détails d'ordre financier²². Le Chancelier de cour et d'État sous Kaunitz est un des postes centraux de la

¹⁶ *Monasticon belge*, 4, pp. 179-188.

¹⁷ Robert PICK, « Maria Theresa : Holy Roman empress », dans *Encyclopedia Britannica*. [En ligne]. <https://www.britannica.com/biography/Maria-Theresa>. (Consulté le 14 août 2023).

¹⁸ Jean Henri comte de Frankenberg, Archevêque de Malines (diocèse auquel appartient Bruxelles et donc le couvent des Dames anglaises) de 1759 à 1801. Hervé HASQUIN, *Dictionnaire d'Histoire de Belgique : les hommes, les institutions, les faits, le Congo Belge et le Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Didier Hatier, 2000, pp. 288-289.

¹⁹ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, pp. 70-72.

²⁰ Charles, comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire à Bruxelles (1753-1770). Hervé HASQUIN, *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, *op. cit.*, p. 122.

²¹ Wenceslas Antoine de Kaunitz, comte de Kaunitz et comte de Rietberg, Chancelier de cour et d'État (1753-1792). Hervé HASQUIN, *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, *op. cit.* p. 372.

²² Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, pp. 64-69.

diplomatie et des affaires intérieures autrichiennes²³. Le ministre plénipotentiaire à Bruxelles est une des plus hautes fonctions de l'administration des Pays-Bas autrichiens, entre autres le responsable des relations avec Vienne²⁴. C'est de courriers entre ces deux personnes qu'est composé le fond d'archives, et si nos deux premières sources se sont retrouvées là, c'est qu'elles ont été envoyées en pièce jointe par Cobenzl.

Analyse du contenu de la source

Maintenant que nous avons une idée plus claire du contexte dans lequel cette lettre a été écrite et des personnes impliquées dans son écriture et sa diffusion, nous pouvons rentrer dans le vif du sujet et regarder le contenu de la lettre.

L'abbesse commence la lettre en expliquant qu'elle a pour but de représenter « l'état déplorable de [son] Couvent »²⁵. C'est en effet ce qu'elle s'emploie à faire tout au long de la lettre. D'abord elle explique qu'il leur est interdit de faire des quêtes, de récolter de l'argent donc, sans s'attarder sur les raisons de cette interdiction²⁶. Selon Charles de Cobenzl leurs dettes « montent à environ [36 000] florins »²⁷.

Les demandes des religieuses sont simples : « leur donner les moïens de se retablir avec le tems », et elles proposent à l'Impératrice de leur accorder des pensions²⁸ sur d'autres abbayes ou sur des évêchés²⁹. Cobenzl détaille que « [la somme nécessaire] ne pouvoir pas être moins que de 3000. florins par an pendant l'espace de 12. années. ». Il explique ensuite qu'« il n'y a dans ce Pais aucun Eveché, à l'exception de celui de Gand, qui pourroit supporter une pension

²³ François FEJTÖ, *Joseph II*, Paris, Perrin, 2016, pp. 35-43 (Tempus).

²⁴ Thibaut DUVILLIER, Steve JACOB, « Recension. Histoire politique et administrative des Pays-Bas autrichiens au XVIII^{ème} siècle », *Pyramides*, 1, 2000, pp. 229-236. [En ligne].

<https://journals.openedition.org/pyramides/608?lang=en>. (Consulté le 14 août 2023).

²⁵ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.* p. 72.

²⁶ *Ibid.*, p. 71.

²⁷ *Ibid.*, p. 66.

²⁸ «PENSION : [...] se dit pareillement d'une certaine portion à prendre par chaque année sur les fruits d'un bénéfice. »

cf. *Dictionnaire de l'académie française, 4^{ème} édition*, Paris, La veuve de Bernard Brunet, 1762, p. 343. [En ligne]. <https://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=pension&dicoid=ACAD1762&headword=&dicoid=ACAD1762>.

(Consulté le 10 août 2023).

²⁹ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.* p. 73.

de 3000. florins. »³⁰. Les sommes sont donc apparemment considérables et nous pouvons supposer que le couvent se trouve dans une détresse financière bien réelle.

L'abbesse présente ensuite ses nonnes comme « étrangères en ce pays »³¹, plaçant son couvent dans une position de victime, personne ne veut s'intéresser à elles et elles seraient à la merci de leurs créanciers. La phrase suivante illustre une autre caractéristique de l'argumentaire des nonnes :

*... elles qui ne se sont réfugiées sous la protection de
L'illustre Maison de Votre Majesté que pour se
soustraire à la persécution des ennemis de notre
sainte Religion.*

32

Les religieuses font donc directement appel aux raisons qui les ont poussées à l'exil. Plusieurs fois dans le texte elles présenteront leur survie comme un enjeu de piété. Elles se présentent comme « un des couvents si nécessaires à la foi », « les Religieuses de son Royaume les plus abandonnées », et l'Impératrice comme « leur Mère et leur unique Protectrice »³³.

*[Elles] ont tout lieu de craindre de devenir les
innocentes victimes d'une entière dissolution de leur
communauté ; perte d'autant plus déplorable que c'est
celle d'une Institution utile à notre sainte Religion et qui
a procuré jusqu'à présent l'asile et la retraite aux
Angloises qui ont préféré se consacrer à Dieu dans ce lieu
saint, en fuyant les dangers qu'elles auroient rencontrés
dans leur Pays.*

34

Ici c'est l'Archevêque de Malines qui abonde dans le même sens, il les dépeint en « innocentes victimes » tout en sous-entendant que les défendre c'est défendre la foi catholique.

³⁰ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.* p. 67.

³¹ *Ibid.* p. 72.

³² *Loc. cit.*

³³ *Ibid.*, pp. 72-74.

³⁴ *Ibid.*, p. 71.

Pour comprendre notre source il faut également se pencher sur la réponse qu'a apporté le Chancelier de Kaunitz à cette requête³⁵. La réponse est présente dans le même fond d'archives, quelques semaines plus tard (voir annexe 4). Voici ce que Kaunitz répond à Cobenzl :

J'ai bien reçu les lettres de Votre Excellence 240 et 241, je m'emploierai volontiers en faveur des Religieuses Benedictines angloises etablies à Bruxelles mais je doute fort que dans les circonstances actuelles je pourrai leur obtenir le secours dont elles ont besoin. ³⁶

Une réponse assez courte qui sous couvert de soutien se garde bien d'engager aucun argent pour soutenir les nonnes.

Une source en questions

Le portrait dressé par Etherldrede Mannoock de son couvent dans notre lettre est assez catastrophique. Elle nous décrit un monastère au bord de la faillite, persécuté par ses créanciers et ignoré par la population et les institutions. Mais comment faire la différence entre la situation réelle du couvent et ce qui relève de la rhétorique ? Poser cette question c'est poser la question du statut si particulier des couvents anglais dans les Pays-Bas méridionaux. Laurence Lux-Sterrit pose déjà cette question dans son article « Appartenance et singularité [...] », et note que derrière la rhétorique se cache parfois une réalité véritablement difficile³⁷. Les nonnes étaient-elles protégées en tant que catholiques persécutées ou ignorées en tant qu'étrangères, voilà une question à laquelle nous allons tâcher de répondre dans la suite de ce travail.

Nous allons aussi nous attarder sur les causes du désastre financier du couvent des Dames anglaises. Est-il dû à de simples erreurs de comptabilité ou peut-on identifier des causes structurelles communes à l'ensemble des couvents semblable ?

³⁵ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 92, pp. 13-14. Aux Archives Générales du Royaume, Correspondance ministérielle entre Vienne et Bruxelles, 1762. [En ligne]. https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/inventaris/rabscan/eadid/BE-A0550_722447_803086_FRE/inventarisnr/I80308600001459/level/file/. (Consulté le 9 août 2023).

³⁶ *Loc. cit.*

³⁷ Laurence LUX-STERRIT, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil », *op. cit.*

Enfin il nous faudra comprendre le refus du Chancelier de Cour de soutenir les bénédictines anglaise et ce malgré leur détresse. Nous pouvons émettre l'hypothèse que l'Empire n'en avait peut-être pas les moyens, ou simplement qu'il ne considérait simplement pas la cause des bénédictines anglaises comme prioritaire.

Des nonnes isolées ?

Le couvent anglais, instrument politique

Les couvents anglais en exil ne formaient pas une diaspora isolée et désespérée. Loin de se contenter d'accueillir des exilés, leur rôle se veut actif dans la survie du catholicisme anglais. Leurs yeux étaient résolument tournés vers l'Angleterre³⁸. En véritable défenseurs de la foi catholique, les couvents anglais voyaient leur exil comme temporaire, et envisageaient leur retour dès que la monarchie protestante serait défaite. Le couvent bénédictin de Bruxelles est même fondé avec l'objectif de préparer le terrain pour le retour de la foi catholique en Angleterre³⁹. Nous voyons donc qu'au XVII^{ème} siècle ces couvents possèdent réellement une fonction politique.

Le rôle de ces couvents passait aussi par l'écrit. L'écriture et la diffusion vers l'Angleterre et vers les autres communautés anglaises d'histoires du catholicisme anglais et de compilations de récits de martyrs étaient ainsi un moyen pour les communautés anglaises en exil d'établir une véritable contre-culture catholique⁴⁰. Un autre objectif central est l'éducation de jeunes catholiques anglais pour les former et qu'ils retournent sur la péninsule en missionnaires.

Une rhétorique du martyre

Les éléments de langage utilisés par l'abbesse dans sa lettre sont dramatiques : « étrangères » et « sans personne qui veulent se intéresser a elles »⁴¹. Il est cependant important

³⁸ Lisbeth CORENS, *Confessional mobility and English Catholics in Counter-Reformation Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2019, pp. 31-32.

³⁹ Caroline WATKINSON, *Engaging nuns: Exiled english convents and the politics of exclusion, 1590-1829*, Thèse de doctorat en histoire, University of Westminster, Westminster, 2016, pp. 48-50. [En ligne]. <https://westminsterresearch.westminster.ac.uk/item/q14qx/engaging-nuns-exiled-english-convents-and-the-politics-of-exclusion-1590-1829>. (Consulté le 08 août 2023).

⁴⁰ Lisbeth CORENS, *Confessional mobility*, *op. cit.*, pp. 175-181.

⁴¹ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, p. 72.

de noter que comme nous l'avons déjà évoqué cette rhétorique du martyr est un phénomène répandu chez les religieux anglais en exil. Les couvents anglais en font usage régulièrement pour s'attirer la sympathie à la fois des familles catholiques anglaises et des autorités du pays dans lequel elles sont installées⁴². Il faut donc nuancer le désespoir de leur situation tel que présenté dans cette lettre, en rappelant qu'il s'agit-là au moins en partie d'un procédé rhétorique.

Une intégration difficile

L'installation des couvents anglais sur le continent ne se fit pas sans heurts. L'inquiétude première des autorités était que ces nouveaux couvents allaient rentrer en compétition avec les institutions monastiques déjà établies. Pour pallier cela les couvents anglais furent limités à ne recruter exclusivement que des anglaises⁴³.

Cette règle si particulière a impacté nécessairement l'intégration des couvents en exil dans leur terre d'accueil. Nous comprenons aisément qu'un couvent composé uniquement de nonnes anglaises et dont le but premier est le retour dans une Angleterre catholique aura du mal à s'intégrer.

Une indication de ces difficultés à s'intégrer peut être trouvée dans le Post-Scriptum d'une lettre écrite par l'abbesse Etheldrede Mannock à l'Archevêque de Malines en 1763 où elle commente : « Votre Ex[cellence] aura la bonté de m'excuser que je suis obligée de me servir d'une main ne sachant point écrire la Langue Française. »⁴⁴. L'abbesse de ce couvent, arrivée dans les Pays-Bas une trentaine d'années plus tôt, en 1731⁴⁵, n'écrit pas le français.

⁴² Laurence LUX-STERRIT, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil », *op. cit.*

⁴³ Laurence LUX-STERRIT, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil », *op. cit.*

⁴⁴ Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 13, À propos de Cécile Mannock qui souhaite changer de couvent car elle ne peut pas obéir à sa sœur abbesse, 1763.

⁴⁵ Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 7, Interrogatoires des religieuses en vue de la profession, 1611-1793.

C'est d'ailleurs un problème commun nombre de ces couvents anglais, dont les difficultés linguistiques entravent à la fois leur intégration dans leur pays d'accueil mais également leurs relations avec le clergé local⁴⁶.

Des couvents marginalisés

Des nonnes isolées ? Au XVII^{ème} siècle certainement pas, leurs contacts avec l'Angleterre étaient étroits et éminemment politiques. Pour cette même raison d'ailleurs, les monarchies catholiques du continent, à commencer par la monarchie espagnole, les soutiennent. Le couvent des Dames anglaises de Bruxelles est ainsi fondé avec le soutien direct de Philippe II et Isabelle d'Autriche, roi et reine d'Espagne^{47 48}.

Au XVIII^{ème} siècle, c'est une autre histoire. La destitution du roi Jacques II d'Angleterre en 1688 lors de la glorieuse révolution exacerbe les tensions entre catholiques et mène à de nombreuses révoltes jacobites⁴⁹. Mais l'échec de ces révoltes durant la première moitié du XVIII^{ème} siècle va affaiblir l'espoir d'un retour d'une monarchie catholique en Angleterre⁵⁰. Les persécutions en Angleterre s'amenuisent petit à petit et une relative tolérance s'instaure à l'égard des catholiques.

Ce déclin de la violence politique et de l'espoir d'un retour du catholicisme va inévitablement affecter les monastères anglais en exil. C'est ce que montre Caroline Watkinson dans sa thèse de doctorat. En analysant les récits de voyages des nobles anglais sur le continent elle constate que dès 1750 les discours concernant les couvents anglais s'adoucissent : ils ne sont plus considérés comme une menace⁵¹.

Un refus prévisible ?

⁴⁶ Murphy, Emilie K. M., « Exile and Linguistic Encounter: Early Modern English Convents in the Low Countries and France », *Renaissance Quarterly*, 73, 1, 2018, pp. 27-38. [En ligne]. <https://eprints.whiterose.ac.uk/141789/>. (Consulté le 08 août 2023).

⁴⁷ Qui gouvernaient alors les Pays-Bas, donc Bruxelles.

⁴⁸ Caroline WALKER, « The experience of exile in early modern English convents », *Parergon*, 34, 2, pp. 164-166. [En ligne]. <https://muse.jhu.edu/article/685784>. (Consulté le 11 août 2023).

⁴⁹ Mouvement politique visant à la restauration du roi Jacques II dernier souverain catholique d'Angleterre, puis de ses descendants. Murray PITTOCK, « Jacobites » dans Peter N. STEARNS (éd.), *The Oxford Encyclopedia of the Modern World, 1750 to the present*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 278-279.

⁵⁰ Caroline WATKINSON, *Engaging Nuns*, op. cit. pp. 135-136.

⁵¹ *Ibid.* pp. 143-145.

La lettre d’Etheldrede Mannock est écrite en 1762, soit une décennie après le début de l’apaisement de guerres de religion. Quel intérêt alors pour la monarchie de Habsbourg de continuer à soutenir des couvents dont la pertinence politique laisse à désirer. Le temps où le protestantisme était l’ennemi numéro un et où les couvents anglais en exil étaient un instrument central dans la lutte contre le protestantisme en Angleterre est de plus en plus lointain.

Un autre élément qui nous permet d’expliquer le refus du Chancelier de Kaunitz de soutenir les Dames anglaises c’est la politique impériale de l’époque vis-à-vis des couvents⁵². L’ordonnance du 15 septembre 1753 leur interdit par exemple l’acquisition de nouveaux biens⁵³. Cette politique délibérée visant à freiner le développement des monastères nous aide donc à comprendre que refuser de soutenir le couvent des Dames anglaises était une décision prévisible de la part de Kaunitz.

Un état déplorable ?

Comme nous avons vu dans l’analyse de nos sources, le couvent se trouve bien dans une situation financière très précaire. Si les nonnes exagèrent leur isolement, leur situation financière ne semble pas exagérée, en témoigne notamment les détails que nous donne Charles de Cobenzl dans sa lettre à Kaunitz⁵⁴.

Causes structurelles

Il peut être tentant pour comprendre la situation du couvent des Dames anglaises, de considérer le XVIII^{ème} siècle comme un siècle de décadence religieuse. Après tout c’est le siècle de la raison et des lumières. Une telle interprétation comme le montre Olivier Vanderhagen se heurte aux réalités très diverses des différentes institutions du clergé régulier dans les Pays-Bas autrichiens. Certains monastères prospèrent, d’autres beaucoup moins, et la tendance générale

⁵² Alain LOTTIN, « Un « Modèle » : Joseph II et le Joséphisme 1780-1790 » dans Alain LOTTIN (éd.), *Église, vie religieuse et révolution dans la France du Nord*, Lille, Publications de l’Institut de recherches historiques du Septentrion, 1990, pp. 7-19 (Histoire et littérature du Septentrion, 5). [En ligne] <https://books.openedition.org/irhis/981>. (Consulté le 11 août 2023).

⁵³ Olivier VANDERHAEGEN, « Décadence et discours sur la décadence du clergé régulier dans les Pays-Bas autrichiens au siècle des Lumières » dans Bruno BERNARD, Manuel COUVREUR (dirs.), *Le XVII^{ème}, un siècle de décadence ?*, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, 2006, p. 119 (Études sur le XVIII^{ème} siècle, 34).

⁵⁴ Archives de l’État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, pp. 66-69.

est difficile à saisir⁵⁵. Une critique d'époque courante de ces monastères est d'ailleurs de les accuser d'accaparer des quantités de richesses⁵⁶.

Il analyse plutôt une crise de l'autorité au sein des monastères, et un relâchement des moines vis-à-vis des règles⁵⁷. Nous retrouvons d'ailleurs ces conflits au sein du couvent des Dames anglaises, où l'autorité de l'abbesse Etheldrede Mannoock sera à plusieurs reprises remise en question par ses nonnes. Par exemple dans une lettre qu'elle écrit à l'Archevêque en 1770, dans laquelle elle décrit avoir perdu un scrutin de confiance parmi ses nonnes ainsi que la désobéissance de plusieurs de ses sœurs⁵⁸. Il faut toutefois noter que les conflits d'autorité au sein des couvents anglais ne sont pas une nouveauté du XVIII^{ème} siècle, ils étaient déjà bien présents au siècle précédent y compris dans le couvent de Bruxelles⁵⁹.

Cependant ce « déclin de la ferveur monastique » qui est bien réel n'est pas entièrement sans conséquences financières sur notre couvent. Le couvent ayant perdu son rôle d'acteur politique moins de familles nobles catholiques voient de sens à envoyer leurs filles en exil. De ce fait les dîtes liées aux nouvelles arrivantes, qui forment pourtant une part importante des revenus des couvents⁶⁰, diminuent drastiquement⁶¹. Le couvent étant incapable de recruter localement à cause de son statut particulier⁶² se retrouve sans solutions.

Caroline Watkinson note aussi que les couvents en exil faisaient des donations abondantes à la cause et à l'effort de guerre jacobite, donations qui appauvrirent considérablement les couvents dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle⁶³.

Un couvent mal administré

⁵⁵ Olivier VANDERGAEGEN, « Décadence et discours sur la décadence du clergé régulier », *op. cit.*, pp. 111-115.

⁵⁶ *Loc. cit.*

⁵⁷ *Ibid.* pp. 115-117.

⁵⁸ Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 8, Affectation des postes, 1770

⁵⁹ Claire WALKER, *Gender and Politics in Early Modern Europe: English Convents in France and the Low Countries*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, pp. 66-73. (Early Modern History: Society and Culture, 55). [En ligne]. <https://link.springer.com/book/10.1057/9780230595545>. (Consulté le 08 août 2023).

⁶⁰ Entre 10 et 40% pour les lorraines, les brigittines et les annonciales de Bruxelles dans les années 1760. Marc LIBERT, *Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des lumières (1764-1787)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1999 (Études sur le XVIII^{ème} siècle, hors-série 9).

⁶¹ Caroline WATKINSON, *Engaging Nuns*, *op. cit.*, p. 150.

⁶² Laurence LUX-STERRIT, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil », *op. cit.*

⁶³ Caroline WATKINSON, *Engaging Nuns*, *op. cit.*, pp. 149-150.

Aux archives diocésaines de Malines, certains documents semblent plaider en faveur de causes plus triviales pour expliquer la situation financière du couvent.

64
... pour tacher d'introduire dans le Monastere des Religieuses angloises de cette ville de Bruxelles, une pratique aussi utile que necessaire, nous avons ordonnes [...] qu'a l'exemple des autres communautés religieuses soumises a notre jurisdiction Madame la très Rev^{te} abbesse [...] sera tenue de rendre tous les ans au mois de Mars un compte en escrit du recu et exposé du monastere...

Dans ce décret à l'adresse des bénédictines anglaises du 18 février 1763, l'Archevêque de Malines insinue que les comptes du monastère n'étaient pas ou mal tenus. Publié quelques mois après l'envoi de la lettre à l'impératrice, ce décret semble être un moyen pour l'Archevêque de superviser la gestion du couvent.

L'abbesse, elle, ne semble pas assumer la responsabilité de la situation du couvent. Dans un courrier à l'Archevêque du 2 février 1770 voici ce qu'elle écrit sur une nonne qui s'est opposée à elle au sein du couvent :

65
... la troisieme est presentement Infirmiere et de ma Consulte et qui a été quelques Annees passées pour trois ans Procureuse don't nous ressentons encore le poids de Dettes qu'elle a créés pendant ce terme et meme quelques unes a l'inscir de l'Abbesse qui gouvernait alors...

Charles de Cobenzl en parle également dans sa lettre au Chancelier de Kaunitz. Il explique que c'est « faute d'une exacte Economie que ce couvent est dans l'indigence ou il se trouve »⁶⁶. Nous voyons donc que la faillite du couvent ne peut pas être comprise uniquement à travers les causes structurelles communes aux couvents des Pays-Bas autrichiens. Même pour cette époque le couvent des Dames anglaises semble être particulièrement miséreux.

⁶⁴ Archives diocésaines de Malines, Episcopalia Mechliniensia, reg. 52, fol. 80, Décret sur l'état des recettes et des dépenses à remettre annuellement en mars, 1763.

⁶⁵ Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 8, Affectation des postes, 1770.

⁶⁶ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, p. 65.

Conclusion

Notre source, sans nous en apprendre énormément, illustre bien la situation des couvents anglais en exil au XVIII^{ème} siècle. Un couvent parmi tant d'autres, qui a perdu son importance et sa pertinence du siècle passé, et qui fait face à des difficultés politiques et financières.

Nous avons vu qu'il existait des causes structurelles à ces difficultés, un siècle qui voit le déclin du monachisme et de la raison d'être des couvents, les guerres de religion. Le statut particulier des couvents anglais en exil qui a permis leur succès rapide au XVII^{ème} ne leur est plus aussi favorable un siècle et demi plus tard.

En cherchant un peu dans les archives il est possible d'identifier également des causes conjoncturelles aux difficultés du couvent des Dames anglaises de Bruxelles. Un couvent dont l'administration financière laisse à désirer dans une situation globale déjà difficile, et qui se retrouve avec des dettes trop importantes pour lui que personne ne veut ou ne peut rembourser.

En prenant un pas de recul nous voyons que la situation du couvent des Dames anglaises s'inscrit dans une tendance globale de déclin de l'importance du monachisme et de la religion. Déclin qui se conclura par la fermeture ou le retour d'exil de la plupart des couvents anglais.

Il y a bien sûr plusieurs facettes des couvents anglais qui n'ont pas été traités dans ce travail. Principalement la spiritualité et la production écrite des nonnes, un sujet abordé largement par l'historiographie⁶⁷ mais qui n'était pas abordable à partir de notre source et n'avait donc pas forcément sa place dans ce travail. Ou bien également l'éducation des jeunes filles anglaises dans ces couvents⁶⁸. Nous aurions également pu nous pencher de manière plus détaillée sur la source en elle-même et plus largement sur les correspondances entre Vienne et Bruxelles. Le choix fait dans ce travail a plutôt été de se concentrer sur le contenu de la source.

⁶⁷ cf. Victoria VAN HYNING, *Convent autobiography*, op. cit.

⁶⁸ cf. Caroline BOWDEN, « Convent Schooling for English Girls in the 'Exile' Period, 1600-1800 », *Studies in Church History*, 55, 2019, pp. 177-204. [En ligne]. <https://www.cambridge.org/core/journals/studies-in-church-history/article/abs/convent-schooling-for-english-girls-in-the-exile-period-16001800/C7B197FBE3CF08BC7E430E83ADBA3C50>. (Consulté le 08 août 2023).

Annexes

Annexe 1 – Lettre d’Etheldrede Mannock à l’Impératrice Marie-Thérèse du 31 juillet 1762⁶⁹

A sa Majesté Apostolique,

L’Imperatrice Reine de Hongrie et de Boheme

L’abbesse et ses Religieuses du Couvent des Benedictines angloises de Bruxelles soumises à la juridiction ordinaire de L’archeveque de Malines prenent la très Respectueuse liberté de se prosterner aux pieds de Votre Majesté, et de lui représenter l’état déplorable de leur Couvent tel qu’il est depeint dans la Declaration de leur Pasteur cy jointe ; qui quoi qu’il leur ait delivré ce Temoinage pour exciter la charité et la compassion de ses Diocésains, ne leur a cependant pû procuré le secours nécessaire d’autant qu’il ne leur est point permis de faire de quêtes, et qu’étant etrangeres dans ce païs elles n’y ont aucune personne qui veulent se intéresser à elles : de sorte qu’elles sont tous les jours exposées a être attaquées par leurs créanciers qui les menacent et ainsi a se voir dispersées, et leur Couvent aneanti, elles qui ne se sont refugiées sous la protection de L’illustre Maison de Votre Majesté que pour se soustraire à la persecution des ennemis de notre sainte Religion.

Elles esperent que Votre Majesté, qui a merité et acquis a si juste titre le nom D’apostolique ne souffrira point qu’un des Couvents si nécessaires a la foi ait un sort aussi facheux, mais qu’elle interposera sa Royale Autorité pour le conserver.

Le Remontrantes ne gemissent point seulement dans la crainte du sort qui les menace, mais elles ont le deplaisir de voir que malgré une economie outrée dans la vie austere qu’elles mènent leur Etat n’en devient pas meilleur : souvent elles sont sans argent, sans provisions et ne savent ou aller chercher le secours dont elles ont besoin.

Dans ces circonstances elles prenent leur recours vers Votre Majesté comme a leur Mère et leur unique Protectrice, la suppliant très humblement de daigner les secourir, et la priant de considérer que pour leur besoins les plus pressans la moindre charité de sa part est capable de les soulager. Elles espèrent de meme que Votre Majesté touchée de leur etat daignera aussi leur donner les moïens de pouvoir se rétablir avec le tems, soit en leur accordant des pensions sur

⁶⁹ Archives de l’État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, pp. 72-74.

les Evêchés, ou abbaïes a sa collation, soit par tels autres moïens que ses hautes lumières et ses sentimens charitables lui inspireront. Elles supplient Votre Majesté de leur accorder une protection d'autant plus particuliere qu'elles sont les Religieuses de son Royaume les plus abandonnées, quoique dans un cas de plus privilegiées aux ieux du Createur, a qui elles se cesseront de continuer d'offrir leurs veux et leurs faibles prières pour la conservation des jours de Votre Majesté, de son Auguste Epoux et de sa Famille Imperiale, pour la prospérité de ses Armes et de la Religion sous ses soins Apostoliques.

C'est la grace.

Etheldrede Mannock abbesse des Benedictines Angloises a Bruxelles.

Juillet 31 1762.

Annexe 2 – Lettre de Jean Henri de Franckenberg du 28 juillet 1761 adjointe à la lettre de l'abesse⁷⁰

Jean Henri Comte du S^t. Empire Romain de Franckenberg et de Schellendorf, par la grace de Dieu et du S^t. Siege Apostolique Archevêque de Malines, Primat des Païs-Bas, Conseiller Actuel Intime d'Etat de sa Majesté L'imperatrice Reine Apostolique &c. &c.

Nous declarons qu'ayant pris des Informations de l'establissement et de l'etat actuel du Couvent des Dames Religieuses Angloises de l'ordre de S^t. Benoit à Bruxelles, il conste que cette communauté fut fondée dans le tems de trouble et de persecution contre les Catholiques en Angleterre, lorsque plusieurs Dames de la premiere condition s'etant mises à l'abri du parti heretique ont cherché un aisle dans ce Païs sous la protection de L'auguste Maison D'autriche, qu'il y en eur entre autres plus de douze nobles la plupart appartenants aux premiers pairs D'angleterre, lesquelles vinrent se refugier à Bruxelles et y acheterent l'an 1599 un fond de leur propre patrimoine, et y etablirent sans aucune autre foundation le couvent qu'elles occupant à present. Ce couvent a servi jusqu'aujourdhui de retraite a des Demoiselles angloises de distinction qui forment encore actuellement une partie de leur communauté.

⁷⁰ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, pp. 70-72.

Depuis leur etablissement ells n'ont eû d'autres moiens pour subsister que des dots mediocres sur lesquelles ells ont fait des pertes considerable en les appliquant tant sur des fonds publiques que sur le credit de quelques particuliers, dont d'insolvance a entrainé leur ruine en augmentant leur dettes a un point qu'il leur est impossible de subvenir aux fraix de l'entretien de leur couvent, ou de satisfaire à leurs creanciers ; de sorte que sans le secours des personnes charitables ells doivent necessairement tomber en decadence, et les vertueuses Dames qui composent actuellement ce couvent ont tout lieu de craindre de devenir les innocents victims d'une entiere dissolution de leur communauté ; perte d'autant plus deplorable que c'est celle d'une Institution utile à notre sainte Religion et qui a procure jusqu'à present l'asile et la retraite aux Angloises qui ont préféré de se consacrer à Dieu dans ce lieu saint, en fûiant les dangers qu'elles auroient rencontrè dans leur Païs.

A ces causes nous les recommandons instamment à la liberalité des personnes pieuses et charitables : nous esperons qu'on sera d'autant plus porté a les soulager quand on considera que ces Religieuses sont etrangeres et exilées volontairement pour se consacrer entierement à Dieu, qu'à ce Titre ells sont d'autant plus particulierement recommandées par Jesus Christ lequel promet la recompense eternelle en nous disant dans la personne des Etrangers ces paroles consolantes : Hospes fui et collogistis me. Fait à Bruxelles dans notre Palais Archi-Episcopal ce 28 juillet 1761. Signé Jean-Henri Archeveque de Malines, et plus bas par son Excellence signé E. N. I. lasselot secretaire, et l'etoit cachet aux armes de son Excellence.

Concordat cum Originale

Quod Attestor

Willis Confessarius Sanctims malum Anglarum Ord. S^{ti} Benedicti Bruxellis.

Annexe 3 – Lettre de Charles de Cobenzl au Chancelier Wenceslas de Kaunitz du 28 septembre 1762⁷¹

Monsieur,

La requete ci jointe, presentée à la Sacrée Personne de Sa Majesté L'Imperatrice Reine Apostolique de la part des Abbesse et Religieuses du Couvent des Benedictines Angloises en cette ville, a eté remise pendant la maladie de Votre Excellence par lettre de M^f. Le

⁷¹ Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, *op. cit.*, pp. 66-69.

Referendaire de Dorn⁷² au 17. De ce mois au Conseiller et Secrétaire d'Etat et de Guerre, Crumpipen⁷³, en lui faisant connoître, que, comme les Suppliantes demandent du secours ; que l'on n'a à Vienne nulle notion de leur situation ; et que l'on ignore de plus quelle espece d'assistance ou de secours il seroit possible de leur donner, on devoit attendre sur l'un et l'autre de ces objets l'avis du Gouvernement.

Sur quoi je me donne l'honneur d'informer Votre Ex^{ce} que, quoique la pauvreté des suppliantes soit notoire, j'ai cependant cru devoir m'en assurer de plus près, et j'ai pour cet effet fait venir chez moi le Pretre Directeur de ces Religieuses pour lui demander le montant des revenus du Couvent, les dettes dont il est chargé, et de quel secours ces Religieuses auroient besoin pour s'en liberer.

À en juger par les reponses du Pretre, l'on peut croire que c'est faute d'une exacte economie, que ce Couvent est dans l'indigence ou il se trouve. Il m'a avoué que les Suppliantes avoient un petit Capital sur la Banque de Vienne et un autre dans les Lotteries de ce Pais, dont le produit, joint au profit qu'elles tirent de quelques Pensionnaires, pouvoit à peu près monter à quatre mille florins monnaie courante de Brabant par an, et qu'au moien de ce revenu elles devoient se pourvoir de leur nourriture et habillement, entretenir leur Eglise et les batiments du Couvent, et enfin se procurer tous leurs besoins ; et que, comme cette somme n'y suffisoient pas à beaucoup près, elles avoient été obligées de contracter les dettes, dont elles sont accablées aujourd'hui, et qui montent à environ 36.⁷⁴ florins.

A quoi ce Pretre ajouta, qu'elles devoient au seul Boucher 14.⁷⁵ florins, et que celui-ci aiant institué une action à leur charge pardevant le Conseil de Brabant, elles se sont trouvées dans la nécessité de transiger avec ce Creancier, en s'obligeant de lui paier avant la fin de la presente année 2000. florins à compte, et de continuer de lui paier ensuite chaque année 700. fls jusqu'à l'extinction de la dite somme de 14.⁷⁶ florins : qu'il estoit cependant impossible d'y satisfaire, et que c'etoit par là qu'elles estoient sur le point de faillir, si elles n'étoient pas secourues.

Je lui demndai ensuite, quel secours leur seroit nécessaire pour se tirer d'affaire, et il me répondit qu'il ne pouvoit pas être moindre que de 3000. florins par an pendant l'espace de 12.

⁷² Jean Antoine Jacques de Dorn (?-1766), Conseiller-maître à la Chambre des comptes puis Référendaire au département des Pays-Bas. Claude BRUNEEL, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens*, *Dictionnaire biographique des institutions centrales*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, pp. 222-223.

⁷³ Jean Henri de Crumpipen, Secrétaire d'État et de Guerre des Pays-Bas Autrichiens (1745-1769). *Biographie Nationale ; Supplément 2*, vol. 30, col. 308-311.

⁷⁴ 36 000 florins. Dans la source le nombre est supplanté d'une barre horizontale avec un « m » minuscule.

⁷⁵ 14 000 florings. *Idem*.

⁷⁶ *Idem*.

années, estimant, que sa Majesté pourroit leur faire la grace d'assigner ce secours successivement sur des Evechés et Abbaies.

La portion est un peu forte, et il n'y a dans ce Pais aucun Eveché, à l'exception de celui de Gand, qui pourroit supporter une pension de 3000. Florins, et quand aux Abbaies, il y en a peu aux quelles on puisse imposer une pareille charge ; étant au surplus à reflechir, qu'en repartissant cette somme sur les Abbaies, qui viendront successivement à vaquer, les supliantes ne pourront pas etres secourues aussi promptement que leur situation paroît l'exiger, tandis que d'un autre coté pendant cet intervalle les Orphelins militaires et autres enfans de Personnes de merité seroient privés de Semblables secours, que la Clemence de S. M.⁷⁷ leur assigne sur des Abbaies.

C'est là tout ce que je puis dire sur la demande des Supliantes, et je ne puis que soumettre ces réflexions au discernement superieur de Votre Excellence. Elle pourra, si elle le juge à propos, les exposer à Sa Majesté me paroissant qu'il n'est pas nécessaire que Son Altesse Roiale Lui adresse à ce sujet un très humble Relation.

La seule remarque, dont je troue la requête des supliantes ultérieurement susceptible, c'est qu'elles ont une Abbesse, qu'elles choisissent sans aucun concours de la Puissance Seculière ; mais en cas que Sa Majesté par un effet de sa Roiale Generosité leur accorderoit le secours qu'elles demandent, je crois qu'Elle pourroit aussi user à leur égard du même droit, qu'Elle a dans toutes les abbaies de ce Pais, de nommer à l'avenir l'abbesse des supliantes.

Je m'en remets néanmoins à ce que Votre Ex^{ce} trouvera mieux convenir.

J'ai l'honneur de joindre ici l'état de la recette du Lotto, et suis avec un Respect infini,

Monsieur,

De Votre Excellence.

Bruxelles le 28. septembre 1762.

A Son Ex^{ce} Le Comte de Kaunitz-Rittberg

⁷⁷ Sa Majesté.

Annexe 4 – Réponse du Chancelier de Kaunitz a la lettre de Charles de Cobenzl,
9 octobre 1762⁷⁸

Votre Excellence verra par la Note ci-joint du Conseil de Guerre qu'on voudroit lever 100. Dragons Surnumeraires pour le Regiment de Saintignon, et qu'on demande que notre Caisse de Guerre en fournisse les fraix.

J'ai répondu comme vous verrés par une note également ci jointe, ce que j'étois bien aise que le Conseil de Guerre n'ignorât pas, c'est-à-dire que notre Caisse est d'ailleurs surchargés, mais comme il est question ici d'un Regiment National, et qu'à ce que je sache on ne nous demande pas d'autres recrues pour l'année prochaine, nous ne saurions nous dispenser de fournir ces Cent Dragons. Votre Excellence voudra donc bien de l'agrement de Son altesse Roiale faire sur cet objet les dispositions qu'Elle trouvera nécessaires et convenables.

Par une autre note ci jointe de la Caisse Générale Votre Excellence verra que pour Vous mettre en etat de paier une somme de 67372. florins 39. affecté sur le fond de [...] ⁷⁹ on voudroit Vous assigner Vingt mille florins en Italie et faire suppléer le reste par la Caisse des operations de l'armée ce soit vraiment et au pied de la lettre ce qu'on nomine : Circulus vitiosus.

Nous faisons l'impossible pour envoyer de l'argent à l'armée et on voudroit qu'on en fit revenir pour l'Envoyer aux Païs Bas ; Vous sentés bien, mon Cher Comte, qu'un arrangement pareil seroit contraire à toutes les règles de Finance et fort couteux. Si donc pour soutenir le Credit il Vous faut absolument la Somme susdite, prenés la de la levée de 4. Millions, faites effectuer ce paiement et envoiés m'en la quittance je la ferai accepter ici pour de l'argent comptant ainsi que j'en use à l'égard d'autres dettes, que nous paions pour les Finances d'ici.

J'ai bien reçu les lettres de Votre Excellence 240. et 241. je m'emploierai volontiers en faveur des Religieuses Benedictines angloises etablies à Bruxelles mais je doute fort que dans les Circonstances actuelles je pourrai leur obtenir le Secours dont Elles ont besoin.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite Consideration,

Monsieur,

De Votre Excellence,

⁷⁸Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 92, *op. cit.*, pp. 13-14.

⁷⁹ Illisible.

Très humble et très obeissant serviteur.

Vienne le 9. octobre 1762, Kaunitz Ritberg

A S. E.⁸⁰ M. le Comte de Cobenzl

Sources

Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 91, pp. 64-74. Aux Archives Générales du Royaume, Correspondance ministérielle entre Vienne et Bruxelles, 1762. [En ligne]. https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/inventaris/rabscans/eadid/BE-A0550_722447_803086_FRE/inventarisnr/I80308600001458/level/file. (Consulté le 9 août 2023).

Archives de l'État à Vienne, Affaires belges, fasc. 92, pp. 13-14. Aux Archives Générales du Royaume, Correspondance ministérielle entre Vienne et Bruxelles, 1762. [En ligne]. https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/inventaris/rabscan/eadid/BE-A0550_722447_803086_FRE/inventarisnr/I80308600001459/level/file/. (Consulté le 9 août 2023).

Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 10, Pétition des sœurs pour se protéger de la ville de Bruxelles qui veut s'attaquer à leurs privilèges, 1769.

Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 8, Affectation des postes, 1770.

Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 13, À propos de Cécile Mannock qui souhaite changer de couvent car elle ne peut pas obéir à sa sœur abbesse, 1763.

Archives diocésaines de Malines, Bénédictines anglaises de Bruxelles, 7, Interrogatoires des religieuses en vue de la profession, 1611-1793.

Archives diocésaines de Malines, Episcopalia Mechliniensia, reg. 80, fol. 97, Acte de bénédiction de Mary Ethelred Mannock en tant qu'abbesse, 1762.

Archives diocésaines de Malines, Episcopalia Mechliniensia, reg. 52, fol. 80, Décret sur l'état des recettes et des dépenses à remettre annuellement en mars, 1763.

DE FERRARIS, Joseph, *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris*, 1771-1778. [En ligne]. <https://www.kbr.be/en/the-ferraris-map/>. (Consulté le 9 août 2023).

⁸⁰ Son Excellence.

Bibliographie

ARBLASTER, Paul, « The Monastery of Our Lady of the Assumption in Brussels (1599-1794) », *English Benedictine History Symposium*, 17, 1999, pp. 54-77. [En ligne]. https://www.academia.edu/959537/The_Monastery_of_Our_Lady_of_the_Assumption_in_Brussels_1599_1794. (Consulté le 10 août 2023).

BRUNEEL, Claude, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, Dictionnaire biographique des institutions centrales*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, pp. 222-223.

BOUILLOT, Pierre, « Une évocation : La fondation du monastère de Berlaymont (1624-1626) », *Revue d'Histoire religieuse du Brabant Wallon*, 4, 1, 1990, p. 3-14. [En ligne]. <https://neptun.unamur.be/files/original/71c5d6b954fb483af0da4f2eb0f8ea7204b8f683.pdf>. (Consulté le 08 août 2023).

BOWDEN, Caroline, KELLY, James E., *The English Convents in Exile, 1600-1800 : Communities, Culture, Identity*, Londres, Routledge, 2013. [En ligne]. <https://www.jstor.org/stable/26618806>. (Consulté le 08 août 2023).

BOWDEN, Caroline, KELLY, James E., Who Were the Nuns ? A Prosopographical study of the English Convents in exile 1600-1800. [En ligne]. <https://wwtn.history.qmul.ac.uk/>. (Consulté le 08 août 2023).

BOWDEN, Caroline, « Convent Schooling for English Girls in the 'Exile' Period, 1600-1800 », *Studies in Church History*, 55, 2019, pp. 177-204. [En ligne]. <https://www.cambridge.org/core/journals/studies-in-church-history/article/abs/convent-schooling-for-english-girls-in-the-exile-period-16001800/C7B197FBE3CF08BC7E430E83ADBA3C50>. (Consulté le 08 août 2023).

CORENS, Lisbeth, *Confessional mobility and English Catholics in Counter-Reformation Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2019.

DUVILLIER, Thibaut, JACOB, Steve, « Recension. Histoire politique et administrative des Pays-Bas autrichiens au XVIII^{ème} siècle », *Pyramides*, 1, 2000, pp. 229-236. [En ligne]. <https://journals.openedition.org/pyramides/608?lang=en>. (Consulté le 14 août 2023).

FEJTÖ, François, *Joseph II*, Paris, Perrin, 2016, pp. 35-43 (Tempus).

HASQUIN, Hervé (dir.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique : les hommes, les institutions, les faits, le Congo Belge et le Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Didier Hatier, 2000.

- LIBERT, Marc, *Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des lumières (1764-1787)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1999 (Études sur le XVIII^{ème} siècle, hors-série 9).
- LOTTIN, Alain, « Un « Modèle » : Joseph II et le Joséphisme 1780-1790 » dans LOTTIN, Alain (éd.), *Église, vie religieuse et révolution dans la France du Nord*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1990, pp. 7-19 (Histoire et littérature du Septentrion, 5). [En ligne] <https://books.openedition.org/irhis/981>. (Consulté le 11 août 2023).
- LUX-STERRIT, Laurence, « Appartenance et singularité des couvents anglais en exil sur le continent : l'exception anglaise », *Revue de la société d'études anglo-américaines des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, 76, 2019. [En ligne]. <https://journals.openedition.org/1718/3658>. (Consulté le 08 août 2023).
- LUX-STERRIT, Laurence, Early Modern Exiled Nuns. About the Convents. [En ligne]. <https://emen.hypotheses.org/about>. (Consulté le 09 août 2023).
- MURPHY, Emilie K. M., « Exile and Linguistic Encounter: Early Modern English Convents in the Low Countries and France », *Renaissance Quarterly*, 73, 1, 2018. [En ligne]. <https://eprints.whiterose.ac.uk/141789/>. (Consulté le 08 août 2023).
- PERGAMENI, Charles, « La population des communautés religieuses de Bruxelles en 1796, d'après des documents inédits », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 77, 1908, pp. 204-267. [En ligne]. https://www.persee.fr/doc/bcrh_0001-415x_1908_num_77_1_2101. (Consulté le 08 août 2023).
- PICK, Robert, « Maria Theresa : Holy Roman empress », dans *Encyclopedia Britannica*. [En ligne]. <https://www.britannica.com/biography/Maria-Theresa>. (Consulté le 14 août 2023).
- PITTOCK, Murray « Jacobites » dans STEARNS, Peter N. (éd.), *The Oxford Encyclopedia of the Modern World, 1750 to the present*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 278-279.
- VANDERHAEGEN, Olivier, « Décadence et discours sur la décadence du clergé régulier dans les Pays-Bas autrichiens au siècle des Lumières » dans BERNARD, Bruno, COUVREUR, Manuel (dirs.), *Le XVII^{ème}, un siècle de décadence ?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2006, pp. 111-123 (Études sur le XVIII^{ème} siècle, 34).
- VAN HYNING, Victoria, *Convent autobiography : early modern English nuns in exile*, Oxford, Oxford University Press, 2019.
- WALKER, Claire, *Gender and Politics in Early Modern Europe: English Convents in France and the Low Countries*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003 (Early Modern History: Society

and Culture, 55). [En ligne]. <https://link.springer.com/book/10.1057/9780230595545>. (Consulté le 08 août 2023).

WALKER, Claire, « The Experience of Exile in Early Modern English Convents », *Parergon*, 34, 2, 2017, pp. 159-177 [En ligne]. <https://muse.jhu.edu/article/685784>. (Consulté le 04 août 2023).

WATKINSON, Caroline, *Engaging nuns: Exiled english convents and the politics of exclusion, 1590-1829*, Thèse de doctorat en histoire, University of Westminster, Westminster, 2016. [En ligne]. <https://westminsterresearch.westminster.ac.uk/item/q14qx/engaging-nuns-exiled-english-convents-and-the-politics-of-exclusion-1590-1829>. (Consulté le 08 août 2023).

Biographie Nationale ; Supplément 2, vol. 30, col. 308-311

Monasticon belge, vol. 4, pp. 179-188.